Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 21330

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

H-53-21330

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					
Trifamiliale.			H03																				
Multifamiliale, catégorie A.				H04																			
Multifamiliale, catégorie B.	389				H05																		
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.						p1a																	
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Détachée (isolée)			★	★	★																		
5- NORMES DE LOTISSEMENT																							
5-1- TERRAIN																							
Largeur (mètre)	min.		18	24																			
Profondeur (mètre)	min.		30	30	30																		
Superficie (mètre carré)	min.		540	720																			
6- NORMES DE ZONAGE																							
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Avant (mètre)	min.		6	6	6																		
Latérale 1 (mètre)	min.		4	4	6																		
Latérale 2 (mètre)	min.		4	4	6																		
Latérale sur rue (mètre)	min.		6	6	6																		
Arrière (mètre)	min.		8	8	10																		
Arrière sur rue (mètre)	min.		8	8	10																		
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Hauteur (étage)	min./max.		2/2	2/2	2/2																		
Largeur (mètre)	min.		8	8																			
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		64	64																			
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																							
8- ARTICLES APPLICABLES																							

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 9,5 mètres.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
389	Le nombre maximal de logements est limité à 6.

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
	CA-48	2020-01-27